

la guerre, mais qui effectivement n'existait pas. Cependant les adeptes de pareil programme chez nous et ailleurs sont souvent ceux qui dans leurs propres pays et au Canada réclament une protection contre la concurrence étrangère, et qui fréquemment réussissent à étouffer toute concurrence au sein de leur propre économie domestique en édifiant des monopoles d'un bout à l'autre du pays. Il en est ainsi au Canada plus que partout ailleurs. Aux États-Unis on a adopté la loi Sherman contre les cartels, mais chez nous, nous n'avons aucune mesure semblable. Il est vrai que nous avons la loi des enquêtes sur les coalitions, mais elle n'a pas l'envergure des mesures adoptées aux États-Unis contre les coalitions. Comme le savent ceux parmi nous qui siégeaient ici pendant la législature précédente et qui ont pris connaissance des rapports présentés par le commissaire nommé en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions, nous n'avons aucun moyen efficace de faire face aux coalitions et aux pratiques monopolisatrices dans notre pays.

Dans le discours du trône, le Gouvernement insiste sur la nécessité du commerce international, et cependant, par ailleurs, au moyen de la protection douanière et, à compter du 1er juillet, par le rétablissement de certains droits douaniers sur les cotonnades et les rayonnes anglaises à la pièce, il vient en aide à une industrie puissante, et il cherche, semble-t-il, à favoriser une certaine autarcie, méthode que, soit dit en passant, les États-Unis ont suivie et qui, en raison de leurs ressources considérables et variées, leur a permis de réaliser leur indépendance économique. Plusieurs autres pays ont suivi cet exemple. Il incombe donc au Parlement de bien examiner les mesures économiques susceptibles de faciliter, au lieu de la restreindre, notre capacité de commercer avec les autres pays.

Comme l'a signalé tantôt le premier ministre (M. St-Laurent), il n'y a pas d'autre pays que le nôtre qui soit aussi tributaire du commerce extérieur, en raison du genre particulier de notre production et de notre économie. Il est vrai que nous devons chercher par tous les moyens à améliorer et à accroître fort notre consommation domestique; mais, même si notre consommation domestique augmente, nous aurons encore des excédents dont nous devons disposer sur les marchés extérieurs.

Je passe maintenant à un autre problème qui, à mon sens, intéresse un grand nombre de nos concitoyens et qui exige une attention immédiate. Le discours du trône nous annonce la présentation d'une nouvelle mesure

tendant à élargir la portée de la loi nationale sur l'habitation. Comme nous le soutenons depuis des années, il est nécessaire de réaliser le logement subventionné, mais suffisant et à bas loyers, à l'intention des personnes dont les revenus sont modiques. Cette mesure s'impose particulièrement, étant donné le coût de la vie qui, d'après le Bureau fédéral de la Statistique, a atteint un niveau sans précédent. Il est possible que le ministre des Finances (l'hon. M. Abbott) annonce ce soir une politique du dollar qui entraîne une nouvelle hausse du coût de la vie. Je ne formulerai aucune observation à ce sujet avant de savoir ce qu'il nous dira ce soir.

On m'a signalé de temps à autre, comme à tous les députés, j'en suis sûr, que des familles, y compris celles de plusieurs anciens combattants de la dernière guerre, sont forcées d'affecter le tiers, sinon plus, de leurs maigres revenus au loyer de logements peu convenables. Il suffit de se promener un peu dans la ville pour trouver des gens qui n'ont pour tout logement qu'une seule pièce dont la garde-robe, où l'on a installé un réchaud électrique ou un poêle au pétrole, fait office de cuisinette. Pourtant le loyer de ce logement prend un tiers de leurs revenus, surtout s'ils sont étudiants. Quant aux logements que l'État a fournis, par exemple, aux anciens combattants, comme dans la banlieue de Saskatoon, dans ma circonscription de Rosetown-Biggar, la qualité laisse souvent à désirer. Je donne un exemple. Les entrepreneurs n'ont pas toujours respecté les prescriptions des travaux qu'ils s'étaient engagés à exécuter, de sorte que les anciens combattants ont parfois été obligés d'effectuer de coûteuses réparations dès la première ou la deuxième année de leur emménagement. On a parfois employé des matériaux inférieurs, mais ni l'entrepreneur ni le service intéressé de l'État n'a réparé l'abus. A la place Montgomery, à Saskatoon, les réservoirs à eau chaude n'avaient pas servi un an que les côtés se trouaient à cause de leur mauvaise qualité et de la détérioration. Les anciens combattants et leurs familles dont les habitations ont des portes et des fenêtres mal ajustées, des portes et des planchers gauchis, des maisons mal isolées, qui manquent de gouttières et de trottoirs pour éviter la boue, ont, à mon sens, bien raison de se plaindre que les entrepreneurs n'ont pas suivi les devis ni maintenu des normes convenables. En dressant les plans, on n'a pas assez tenu compte du confort et de la commodité des gens qui habiteraient dans les nouveaux quartiers de ce genre-là.